

La science et le jugement de son estimable patron étaient pour lui une précieuse ressource qu'il ne manqua pas d'utiliser.

C'est ainsi, qu'à force de travail, de réflexion, et de persévérance, il se préparait une belle carrière pour l'avenir. A cette époque, où l'on ne comptait encore que deux collèges dans le Bas-Canada, où l'éducation classique n'était que le privilège des grandes villes, il fallait aux jeunes gens placés et élevés en dehors de ces centres, une dose de courage et de talent plus qu'ordinaire pour aborder les professions libérales. Les intelligences distinguées seules osaient se lancer dans ces carrières heureusement plus redoutées qu'aujourd'hui.

Le jeune Joliette avait terminé ses études légales. Muni de bonnes recommandations et des certificats flatteurs de son digne patron, il partit plein de confiance pour aller se soumettre aux épreuves de l'examen. Ce jour fut pour lui un beau triomphe et l'occasion de nombreuses félicitations de la part des amis que sa bonne conduite avait attirés autour de lui.

Ce fut le trois octobre 1810, qu'il reçut de sir James Craig, sa commission de notaire.

Une nouvelle ère allait donc commencer pour B. Joliette. Derrière lui, il voyait déjà se replier et disparaître les scènes riantes de son printemps. Déjà plus de vingt années avaient fui rapides comme l'éclair ; il était au seuil d'un nouvel avenir dont il lui tardait de voir entr'ouvrir les portes.

Le jeune homme pauvre, qui, après de rares épreuves, beaucoup de fatigues, de travail et de soucis, est enfin parvenu à vaincre toutes les difficultés de la situation, voit enfin poindre ce jour désiré qui réalisera ses plus chers espérances, doit sentir palpiter son cœur, sous l'effet d'une bien douce émotion.

Le jeune Joliette était en droit cependant, d'envisager d'un regard confiant, la carrière qui s'ouvrait devant lui, sous les plus beaux auspices. Sa commission professionnelle, il l'avait bien et dûment acquise par six années d'un travail rude et constant.

Il se mit aussitôt à l'œuvre, et dès la première année de sa vie publique, on vit dans sa personne et dans ses actes, l'homme vertueux et intègre qui, pendant quarante ans, honora la profession de notaire par une conduite sans reproche.

La confiance publique ne tarda pas à prouver au jeune notaire combien l'on savait apprécier son savoir, sa rectitude de jugement et sa probité.

Son bureau était le rendez-vous de cinq à six paroisses. Il suffisait qu'une affaire parût embrouillée pour qu'on recourût au discernement de M. Joliette.

Ce surcroît de labeurs l'obligeait à passer souvent les jours et les nuits sans sommeil ; c'était à peine s'il pouvait expédier cette multitude d'affaires dont on le surchargeait, de toutes parts.

Homme de conseil, il avait la patience d'écouter pendant des heures entières, les raisons, les disputes des deux parties qu'il lui fallait accorder. C'est ainsi qu'il exemptait une foule de procès insidieux et de chicanes : source de tant de désordres et de tant d'implacables rancunes.

Mais ce qui est admirable, ce qui fait le plus bel honneur à M. Joliette, c'est sa générosité et son désintéressement. Jamais on ne le vit exiger aucune rémunération pour les conseils qu'il donnait, et pour lesquels il sacrifiait des moments si précieux.

Mais voilà que des nuages s'amoncellent à l'horizon politique du Canada. La république américaine ayant violé le blocus continental imposé par la Grande Bretagne, en haine de la France et en représailles de celui qu'avait ordonné Napoléon, s'irrita de la capture de ses vaisseaux pris en flagrant délit et confisqués par les Anglais. N'écoulant que son ressentiment, forte de la puissance numérique de ses armées, elle déclara la guerre à son ancienne métropole.

On sortait alors de cette époque malheureuse de fanatisme de persécutions qu'avait inaugurée l'administration de sir James Craig.

L'Angleterre effrayée, comprit alors qu'elle devait changer sa politique envers les Canadiens-français et que la concession des droits et des privilèges qu'ils réclamaient depuis longtemps, lui servirait beaucoup plus avantageusement que le despotisme de son autorité.

"D'heureuses circonstances favorisèrent ce retour à des idées plus justes, et surtout plus honorables de la part d'une grande et puissante nation."

La politesse, la déférence et l'impartialité de sir Georges Prévost, successeur de sir James Craig, l'avaient rendu l'idole de la population. De plus, la nomination aux premières dignités militaires de plusieurs de nos compatriotes distingués achevèrent de populariser le gouverneur.

Il était temps, car la lutte menaçait d'être terrible et sanglante. C'était sur nous que devaient tomber les premiers coups, et cependant, cette prévision n'épouvantait personne. A peine la déclaration de guerre avait-elle été signifiée, qu'un cri universel de patriotisme souleva la poitrine de tous les Canadiens.

A ces nobles accents, on reconnaissait les descendants des vaillants soldats de 1759 et de 1760. Non, l'ardeur guerrière de ce peuple de braves qui, à la pointe de la baïonnette, avait purgé le sol des hordes indiennes et sauvé la patrie des invasions redoutables de la Nouvelle-Angleterre, non cette fougue chevaleresque ne s'était pas éteinte dans un lâche sommeil.

A l'appel de la mère-patrie, le Canada fidèle à sa foi, fier de ses vieilles gloires, se leva comme un seul homme pour voler à la défense de ses frontières menacées.

De toutes parts, accourait se ranger sous la bannière nationale une foule de noblesseurs, qui, tous, brûlaient de donner un solennel démenti aux accusations mensongères portées contre la loyauté du peuple Canadien. Aux premiers rangs figurait le jeune notaire de l'Assomption, Barthélemy Joliette.

Nommé enseigne et aide-major par sir James Craig, en 1808, il obtint successivement les grades de capitaine et de major, sous le gouvernement de sir Georges Prévost. C'est sous ce dernier titre qu'il servit en 1812 et en 1813, dans la division du lieutenant-colonel Fleury-Deschambault.

Quelques lettres adressées à sa famille, vers cette époque, nous donnent quelques détails sur le moral excellent des soldats placés sous ses ordres :

" Nous sommes toujours sur le Qui-Vive ! écrivait-il : tous brûlent de se mesurer avec l'ennemi, et j'espère que nous aurons bientôt l'occasion de satisfaire notre légitime désir... Sous la tente, tout n'est pas rose : il arrive souvent que nous manquions du plus indispensable. Il ne faut pas s'en plaindre ; c'est la condition du soldat. Deux choses cependant plus utiles que les autres ne nous ont jamais manqué : C'est l'honneur et le courage de nos bons vieux pères !".....

Dans l'intervalle qui sépara les deux campagnes de 1812 et de 1813 le brillant major, de retour dans ses foyers, conduisait à l'autel la noble demoiselle Marie Charlotte Tariou Taillant de Lanaudière qui devait plus tard lui apporter en dot une partie de la seigneurie de Lavaltrie. Le mariage fut célébré à Lavaltrie, le 27 septembre 1813.

Mais les événements se précipitaient. Le lendemain de son union, le jeune officier dut faire ses adieux à son épouse pour courir à la tête de son régiment qui repartait pour la frontière.

Rendu à sa famille et à ses amis, Barthélemy Joliette se livra de nouveau, avec ardeur, à ses travaux professionnels dont le fardeau allait s'augmentant tous les jours.

La gestion de affaires de la seigneurie de Lavaltrie, qu'on lui avait confiée, doublait ses occupations.

Sur ces entrefaites, une épreuve bien douloureuse vient assaillir les jeunes époux. Au mois de juillet 1820, la mort toujours cruelle, toujours sourde aux vœux et aux